

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2021

Présents : Mme LE GLOANNEC Béatrice, M. BEIGNEUX Pascal, M. GARÇAULT Martial, Mme POURNIN Martiale, Mme MARCHAIS Marie-Christine, Mme PACÔME Charlyne, Mme FERON Isabelle, Mme BLAIN Nathalie, Mme GAIMON Marina, M. THERET Sébastien, M. BONNET Matthieu, M. MEUNIER Jérémie.

Absent excusé : M. KOUMANS Johannes qui a donné pouvoir à Mme LE GLOANNEC Béatrice,

Absents : Mme TOURNOIS Muriel, M. HOLLANDE Bernard

Secrétaire : Mme GAIMON Marina

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2021

Lors du dernier Conseil municipal, il a été demandé à quoi correspondait la ligne "devanture en bois devant la partie exposition" sur le document de décembre relatif à l'aménagement du cimetière.

Mme le Maire indique qu'il s'agissait d'une erreur sur le libellé qui devrait être « Préparation des terres avant plantation, Pose de bâche de paillage, apport de copeaux BFR, terre végétale et divers »

Après adoption du compte rendu de la réunion du 11 MARS 2021 l'ordre du jour est abordé :

1) Vote des taux d'imposition 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux de fiscalité directe pour 2021 comme suit :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux 2021
- part communale TFPB		19.37 %
+ part départementale TFPB		16.21 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	868 100	35.58 %
Taxe foncière sur les propriétés non Bâties (TFPNB)	117 400	46.09 %

2) Affectation du résultat au budget primitif 2021 - Budget COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat, au budget primitif 2021, tel que mentionné ci-dessous, soit un excédent de fonctionnement reporté de **577 209,63 €** sur la ligne 002 et une affectation, en recette d'investissement, ligne 1068, de **172 033,48 €** :

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

COMMUNE DE CLION

RAPPEL EXECUTION 2020			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	774 414,58 €	DEPENSES	101 597,38 €
RECETTES	972 459,84 €	RECETTES	266 866,05 €
RESULTAT 2020	198 045,26 €	RESULTAT 2020	165 268,67 €

RESULTAT 2020

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 002	767 518,48 €	Résultat antérieur reporté 001	255 699,37 €
Part affectée à l'investissement en N-1	216 320,63 €		
Pour mémoire, excédent de fonctionnement antérieur à reporter sur Délib Affectation	551 197,85 €		
Divers (intégration de résultats de collectivités dissoutes)	0,00 €		
Résultat de l'exercice 2020	198 045,26 €	Résultat de l'exercice 2020	165 268,67 €
Solde d'exécution cumulé	749 243,11 €	Solde d'exécution cumulé	420 968,04 €
		Reste à Réaliser 2020 recettes	0,00 €
		Reste à Réaliser 2020 dépenses	355 381,00 €
		solde RAR négatif	355 381,00 €
TOTAL A AFFECTER	749 243,11 €	Excédent à reporter ligne 001 recettes investissement	420 968,04 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	0,00 €
Plus value de cessions-affectation en réserves règlementées (1064) - M14	
Affectation complémentaire en réserves (1068)	172 033,48 €
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2021 ligne 002	577 209,63 €

3) Vote du budget primitif 2021 de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 de la commune tel qu'il est présenté ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses :	1 440 304.63 €	823 096.00 €
Recettes :	1 440 304.63 €	823 096.00 €

4) Affectation du résultat au budget primitif 2021 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide qu'aucune affectation de résultat ne sera réalisée en section d'investissement au budget primitif 2021 et que l'excédent d'exploitation 2020, soit **49 550.05 €**, sera reporté dans sa totalité en fonctionnement, ligne 002 :

AFFECTATION DU RESULTAT 2020			
ASSAINISSEMENT			
RAPPEL EXECUTION 2020			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DEPENSES	89 123,12 €	DEPENSES	22 480,00 €
RECETTES	92 339,42 €	RECETTES	35 057,58 €
RESULTAT 2020	3 216,30 €	RESULTAT 2020	12 577,58 €
RESULTAT 2020			
FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté 002	46 333,75 €	Résultat antérieur reporté 001	46 542,19 €
Part affectée à l'investissement en N-1	0,00 €		
Pour mémoire, excédent de fonctionnement antérieur à reporter sur Délib Affectation	46 333,75 €		
Divers (intégration de résultats de collectivités dissoutes)	0,00 €		
Résultat de l'exercice 2020	3 216,30 €	Résultat de l'exercice 2020	12 577,58 €
Solde d'exécution cumulé	49 550,05 €	Solde d'exécution cumulé	59 119,77 €
		Reste à Réaliser 2020 recettes	0,00 €
		Reste à Réaliser 2020 dépenses	21 000,00 €
		solde RAR négatif	-21 000,00 €
TOTAL A AFFECTER	49 550,05 €	Excédent à reporter ligne 001 rec investissement	59 119,77 €
AFFECTATION DU RESULTAT 2020			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)			0,00 €
Plus value de cessions-affectation en réserves règlementées (1064) - M14			
Affectation complémentaire en réserves (1068)			0,00 €
Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2021 ligne 002			49 550,05 €

5) Vote du budget primitif 2021 du service assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2021 de la commune tel qu'il est présenté ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	133 145.05 €	93 597.31 €
Recettes	133 145.05 €	93 597.31 €

6) Réfection de l'accueil de la mairie

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la réalisation des travaux et achats suivants pour un montant maximum de 21 000.00 € HT soit 25 200.00 € TTC :

	Montant HT	Montant TTC
La réfection des murs	3 431.07 €	4 117.28 €
La réfection du sol (pose de dalles)	Estimation avec pose 1 400.00 € (dont 919.66 € de dalles)	1 680.00 € (dont 1 109.47 € de dalles)
Réparation de l'entourage de la porte d'accueil (placo)	800.00 € (estimation)	960.00 €
L'achat de portes de placard	3 815.00 €	4 578.00 €
L'achat d'une porte d'entrée pour l'accueil + bâti	2 000.00 € (estimation)	2 400.00 €
L'achat de mobilier (comptoir, petit bureau, petits meubles, fauteuils...)	9 177.72 €	11 013.26 €
total	20 623.79 €	24 748.74 €

- Autorise Mme le Maire à signer les devis correspondants
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2021 chapitres 21 et 23.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7) Réfection de logements, intérieur et extérieur, résidence M. Boulay

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation des travaux suivants pour un montant maximum de 10 600 € HT soit 12 627 € TTC :

	Montant HT estimatif	Montant TTC estimatif
Travaux de peinture intérieure	2 800.00 €	3 360.00 €
Travaux de peinture extérieure	2 400.00 €	2 880.00 €
Achat de 3 portes d'entrée	4 800.00 €	5 760.00 €
Diagnostic amiante, plomb obligatoire	570.00 €	684.00 €
Total estimé	10 570.00 €	12 684.00 €

- Autorise Mme le Maire à signer les devis correspondants,

- Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget 2021 chapitres 20, 21 et 23.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

8) Participations au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à une participation de la Commune pour l'année 2021 respectivement :

- au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1.66 € par résidence principale, soit 815.06 €
- au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0.70 € par jeunes de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire, soit 40.60 €.

9) Achat d'un tracteur tondeuse

Après avoir rappelé les termes du message transmis par le contrôle de légalité :

« Le choix d'une offre doit être conforme à l'application des critères prévus pour juger les offres, même lors de consultations directes auprès de plusieurs prestataires potentiels.

A défaut d'avoir déterminé ces critères, le seul critère objectif applicable est le prix car à qualité ou service rendu égal, c'est le prix qui permettra de classer plusieurs offres.

Ainsi, si aucun autre critère n'a été préalablement déterminé, c'est l'offre la moins chère qui sera forcément retenue car c'est la seule qui est objectivement justifiée.

Le choix d'une offre autre que la moins chère suppose que d'autres critères aient conféré à une autre offre un avantage dépassant la différence de prix, ce que rien n'indique dans votre message.

Si vous êtes en mesure de justifier objectivement un tel choix, vous pouvez choisir une offre autre que la moins chère. Toutefois, j'ajoute que le localisme est interdit en commande publique : le choix d'une offre parce qu'elle émane d'une entreprise locale est interdit car ce n'est pas un critère accepté. »

Après avoir fait procéder à un vote à bulletin secret pour le choix entre :

entreprises		HT	TTC	Puiss.
Garage de Crotz Géhée	Tondeuse autoportée diesel ISEKI SXG	16 100.00 €	19 320.00 €	22 cv
SARL Mahuteau Couratin Clion	Tracteur tondeuse ISEKI diesel	16 500.00 €	19 800.00 €	21 cv,
Cloué Equipement St Maur	Tondeuse autoportée kubota diesel	14 537. 50 €	17 445.00 €	23 cv
Cloué Equipement St Maur	Tondeuse autoportée kubota diesel	15 925.00 €	19 110.00 €	23 cv

Le Conseil municipal par : Pour : 8 Contre : 2 Abstentions : 3

- Décide l'achat d'un tracteur tondeuse auprès de la Société CLOUE EQUIPEMENT pour un montant de 14 537.50 € HT soit 17 445.00 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme le Maire de diverses décisions prises en Conseil Communautaire et notamment :

- L'approbation des comptes de gestion et des budgets
- Le vote d'une subvention à l'ALSH de Clion
- Une décision quant à la gendarmerie
- La mise en place d'une maison France Services
- La convention avec le SYTOM36 pour le tri des sacs jaunes à compter du 1/07/2021

La séance est levée à 21 h 25.

La secrétaire, Mme Marina GAIMON



Le Maire, Mme Béatrice LE GLOANNEC

